



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française



## EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit octobre à neuf heures trente, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO, sur convocation qui leur a été adressée le vendredi six octobre deux mille dix-sept, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

### Délibération N° 20-2017

#### OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES AGENTS DU CGF

<i>Présents :</i>	<i>excusés avec procuration :</i>	<i>absents :</i>
5	3	3

#### Etaient présents :

- M. René Temeharo a reçu procuration de M. Edouard Fritch
- M Teva Desperiers a reçu procuration de M. Philip Scyle
- M Ernest Teagai a reçu procuration de M. Ronald Tumahai
- M. Joachim Tevaatua
- M. Raymond Tekurio

#### Secrétariat de séance:

M. Teva Desperiers est désigné secrétaire de séance.

#### Auxiliaires de séance:

- M. Karl Martin, directeur général des services
- Mme Vaitiare Puhetini, directrice de la formation
- Mme Tamara Dauphin-Lehartel, directrice du statut
- Mme Hinatea Maraetaata, secrétaire
- Mme Vehia Daniel, secrétaire

**Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 189 ;

**Vu** les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués,

**Vu** l'appel nominal, huit membres présents ou représentés en séance et la constatation du quorum,

\* \* \*

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 189 du décret en Conseil d'Etat n°2011-1040 du 29 août 2011, « Le conseil d'administration du centre de gestion et de formation définit les règles générales d'organisation et de fonctionnement du centre. »

Le Conseil d'Administration a adopté par délibération n°03-2015 du 16 janvier 2015, le règlement intérieur des agents du CGF et par délibérations n°16-2016 du 19 mai 2016 et n°08-2017 du 9 mai 2017 la modification de ce dernier.

Une modification a été apportée sur la prise en charge des frais réels liés aux déplacements des agents (en mission ou sur le territoire même), pour permettre d'une part :

- La prise en charge ou le remboursement des frais de séjours dans les capitales des liaisons aériennes.

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**Article 1 :** Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 2 :** Le président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

**ADOpte :** par deux votes contre et six votes favorables des membres présents, le règlement intérieur de l'administration tel qu'annexé.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Papeete, le 18 octobre 2017

Le Président  
M. René TEMEHARO



Le directeur du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : 19/10/2017.....
- Publiée ou affichée le : ..... 20/10/2017.....
- Retirée le : .....

Le Directeur  
M. Karl MARTIN